

DE NOS TERRITOIRES : Région Champagne-Ardenne

De nouveaux contrats pour les territoires ruraux

3

Lors de sa séance plénière du 20 décembre 2010, le Conseil Régional de Champagne-Ardenne a adopté son budget primitif pour 2011. Ce budget est le premier de la Région à être confronté aux premières mesures de la réforme de l'Etat relative à la fiscalité locale. Celle-ci se traduit par la suppression de toute marge de manœuvre de la Région en matière de pouvoir fiscal. Le gel des concours financiers de l'Etat aux collectivités, pour les 3 ans à venir, a également été annoncé.

Dans ce contexte contraint, la Région Champagne-Ardenne n'a pas voulu sacrifier la politique très volontaire qu'elle a mise en place depuis 2004 en direction des territoires ruraux. Le département des Ardennes est donc particulièrement concerné.

L'assemblée régionale a adopté à l'unanimité un nouveau dispositif de contractualisation qui s'adresse aux pays et au futur parc naturel régional des Ardennes : **le contrat de développement territorial**. La Région a défini ses priorités. Celles-ci tiennent compte des retours d'expérience des précédents contrats mis en place en 2007 et qui s'achèveront mi 2011.

Le nouveau dispositif régional s'inscrit à la fois dans :

- la continuité du choix d'équité territoriale fait par la Région dès 2004,
- l'évolution des engagements de la Région par une meilleure prise en compte, d'une part des équipements structurants et d'autre part, des projets des plus petites communes,
- l'adaptation de ses procédures qui seront largement simplifiées.

Pour la période 2011-2013, la Région a réservé **47 M€** aux nouveaux **contrats de développement territorial**. Pour les Ardennes, ceux-ci s'adressent aux 5 pays existants et au syndicat de préfiguration du PNR des Ardennes. Plus de 13 M€ de subventions seront attribués aux territoires ardennais :

- Argonne Ardennaise : 1,635 M€
- Crêtes Préardennaises : 1,731 M€
- Rethémois : 1,986 M€
- Sedanais : 2,395 M€

- Trois Cantons : 1,355 M€
- PNR des Ardennes : 4,097 M€

Le département des Ardennes est largement bénéficiaire de la répartition de l'enveloppe globale régionale, puisque celle-ci s'appuie fortement sur la prise en compte des fragilités des territoires ruraux (ressources des communes, revenus des habitants...).



Réalisation : Région Champagne-Ardenne - Novembre 2010
Sources : GeoConcept SA-EDITERRA / Les Essentielles 2004

Il appartient désormais à ces 6 territoires de définir leurs priorités pour que les communes, les communautés de communes, les associations, les petites entreprises et les habitants bénéficient de ces nouvelles aides régionales.

Les projets locaux devront s'inscrire dans les domaines suivants, essentiels pour le développement des territoires ruraux :

- les services à la population,
- les petites entreprises,
- le logement.

Sur proposition des territoires, la Région pourra soutenir :

- dans le domaine des services à la population :

les investissements facilitant le maintien et l'accueil de la population (petite enfance, scolarité, sport, loisirs, culture, santé...)

- dans le domaine économique :

la modernisation et le développement des petites entreprises, ceci dans le cadre des opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce (ORAC),

- en matière de logement :

les propriétaires privés dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH) et les petites communes pour la création de logements locatifs.

La Région poursuit également son aide à l'ingénierie des territoires pour leur permettre de se doter de chargés de mission et réaliser les études nécessaires à la définition de leurs projets (réflexion générale, animation des conseils de développement, appui aux porteurs de projets...).

En sus de ce dispositif contractuel, la Région mobilisera également des moyens financiers complémentaires importants pour les équipements intercommunaux structurants (plan piscines) et pour les petits projets des communes de moins de 500 habitants à faibles ressources.

Claudine LEDOUX, Vice-présidente du Conseil régional, souligne l'engagement de la Région en faveur des habitants des territoires ruraux. Son soutien important à de nombreux projets locaux contribue à leur réalisation pour mieux vivre et travailler au pays.